



Réunion du Comité Syndical

du vendredi 24 juin 2005

CS - 1.02

Election d'un Vice-Président

RAPPORT
Présenté par M. Emile GEHANT
Président

Les statuts du SERTRID adoptés par délibération n° 1.08 du 11 décembre 2002, prévoient à l'article 9 «*le Comité Syndical élit parmi ses membres un Bureau composé du Président et de quatre Vice-Présidents*». Actuellement, la deuxième vice-présidence a été confiée à M. Gabriel COURTET. Les changements intervenus au sein du Comité Syndical du SIVOM SUD nous astreignent à procéder à la réélection du deuxième vice-président.

Monsieur Christian RAYOT se porte candidat pour la deuxième Vice Présidence.

Monsieur le Président procède à l'élection du deuxième Vice Président à bulletin secret.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 13

Suffrages exprimés : 13

A obtenu :

Monsieur Christian RAYOT : 13

Monsieur Christian RAYOT est élu second Vice-Président.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 4 JUIL 2005, conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le 30 JUIN 2005

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

